



Le Directeur de tir

CERCLE DE TIR AVIA OFFENBERG CLUB FLORENNES

Merlemont, le 27 Mars 2021

Cher Membres,
Nous restons ouvert avec le même protocole

Activités sportives pour les personnes à partir de 19 ans

- ✓ Seules les activités **OUTDOOR**, en piscine et **SANS CONTACT** sont autorisées
- ; ✓ **COMPETITIONS INTERDITES** ;
- ✓ Les vestiaires et douches sont fermés à l'exception des piscines;
- ✓ Les buvettes sont fermées ;
- ✓ Au sein d'une infrastructure sportive extérieure, des modalités peuvent être mises en place, en accord et sous le contrôle des autorités locales, afin de permettre des activités physiques et sportives :
 - Par groupe de 4 personnes maximum sans contact dans une zone définie (min 10m²/participant) ;
 - Un maximum de 6 groupes est autorisé par surface sportive ;
 - Les différents groupes ne peuvent avoir de contact entre eux ;
 - Chaque zone doit être séparée physiquement ;
 - Dans une infrastructure sportive, le respect des règles au sein du ou des groupe(s) doit être assuré par le référent COVID
 - **Le(s) groupe(s) doit(vent) être supervisé(s) par un référent COVID**
 - Il conserve les distances sociales requises
 - Il assure le respect des règles sanitaires
 - S'il supervise plusieurs groupes, il maintient une distance d'au moins 5 m
 - Un planning horaire doit être établi afin d'éviter les rassemblements ;
 - Spectateurs interdits.
- ✓ Sur la voie ou des espaces publics, dans une infrastructure sportive outdoor ou dans une piscine, un entraîneur/coach peut dispenser une séance à un groupe de 3 personnes :
 - La séance se limite à un seul groupe sans contact ni échange de matériel ;
 - Minimum de 10m²/participant ;
 - L'entraîneur/coach maintient une distance constante de 1.5m avec masque ou 5m sans masque.

- Est considéré comme une infrastructure outdoor, une infrastructure disposant également d'une couverture de toit (rétractable ou permanente) ouverte aux vents sur ses 4 côtés. Un stand disposant d'un toit ou non, protégeant ou délimitant l'emplacement d'un sportif lors d'une activité extérieure est considéré comme une infrastructure outdoor.

5 – version du 25 mars 2021



D.BRUYERE
Directeur de Tir
Responsable Sécurité AOC
Tf:071668522
Gsm:0492500498
Email : securite@aoctlorennes.be